



**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DES
FONCTIONS DE VALIDEUR DE
LA LISTE ÉLECTORALE A DES
AGENTS COMMUNAUX**
Laura ALLIOT

N°2026_079

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} août 2016 et de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016,

Vu la circulaire préfectorale du 19 octobre 2018 relative à la réforme de la gestion des listes électorales,

Vu le Conseil municipal du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Mme ALLIOT Laura, agent municipal, missionnée notamment sur la thématique des élections, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions de « valideur » de la liste électorale de Seclin, à compter du 23 mars 2026.

Article 2 :

A ce titre, elle sera chargée des inscriptions et radiations des électeurs et de la transmission des données à l'INSEE.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et un exemplaire en sera adressé à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5 :

L'arrêté sera publié sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 23/03/2026



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Notifié le : 24/03/2026

Signature :